



MOUVAUX
UNE VILLE À VIVRE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un février à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de Mouvaux se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, M. Thomas DESMETTRE, Mme Marie PLANTAIN, M. Jérémie STELANDRE, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mme Marie CHAMPAULT, M. Joseph SANSONE, Adjoint.

M. Bernard BATAILLE, Mme Véronique CANONNE, M. Guillaume COSTA, Mmes Marycke CUYPER, Cécile DA SILVA, Mmes Nathalie DERYCKE, Emmanuelle DUPREZ, M. Pascal GHEYSENS, Mmes Nathalie GILMANT, Florence GOSSART, Véronique HOSTI, MM. Romain KALLAS, Stéphane LEBON, Mme Laurence LEPLAT, MM. Christian MAUCONDUIT, Jean-Marc MEURISSE, Anthony PODGORSKI, Mmes Isabelle TASSART, Anne-Sophie TOULEMONDE, M. Franck TRAJBER, Mme Christel WILLOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Charlotte DEBOSQUE (pouvoir à M. DURAND, Maire), Mme Sandrine DELSALLE (pouvoir à M. BLOUIN), Mme Constance DUBUS (pouvoir à Mme CHAMPAULT).

Absent : M. François CARTIGNY.

M. Romain Kallas, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire : Merci. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2023, y a-t-il des observations ou des demandes de modification ? Non, personne ? Je considère qu'il est approuvé à l'unanimité. Merci. Vous avez eu un compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre depuis le mois de décembre, et comme à l'accoutumée, si elles appellent une information supplémentaire de votre part, n'hésitez pas, je suis à votre disposition.

13 décembre 2023 - Décision portant acquisition à titre gratuit de l'œuvre artistique « Ça tombe du ciel », don de l'artiste AKET CUBIK, d'une valeur de 1 000 €, intégrée au patrimoine de la Ville aux comptes 2 161 et 10 251 et au chapitre 041.

21 décembre 2023 - Décision portant réaménagement d'emprunts par avenant aux contrats n° 1209673 et 123469 avec la Banque des Territoires, venant modifier l'index, la marge sur index et le calcul des intérêts des deux contrats.

30 janvier 2024 - Décision portant acceptation du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » de la MEL, d'un montant maximal de 2 000 € pour l'audit énergétique de l'école Saint-Exupéry, soit 19 % du montant de l'assiette éligible.

30 janvier 2024 - Décision portant acceptation du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » de la MEL, d'un montant maximal de 79 502 € pour le projet de rénovation du parc d'éclairage public de la Ville, soit 40 % du montant de l'assiette éligible.

30 janvier 2024 - Décision portant acceptation du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone » de la MEL, d'un montant maximal de 4 384 € pour les audits énergétiques et Simulation Thermique Dynamique (STD) de l'Hôtel de Ville, soit 31 % du montant de l'assiette éligible.

13 février 2024 - Décision portant demande de subvention de l'Etat pour le projet de rénovation thermique de la Mairie au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour un montant égal à 45 % du coût HT des opérations éligibles.

13 février 2024 - Décision portant demande de subvention de l'Etat pour le projet de rénovation thermique du groupe scolaire Lucie Aubrac au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour un montant égal à 40 % du coût HT des opérations éligibles.

Avant d'ouvrir cette séance, je souhaiterais faire un hommage : le 19 décembre dernier, nous avons appris le décès d'un ancien membre du Conseil Municipal de Mouvaux en la personne de Louis DELAHOUSSE. Louis DELAHOUSSE était sorti des radars depuis quelques années, il est décédé à l'âge de 95 ans, il a été inhumé au cimetière de Mouvaux le 27 décembre à l'issue, bien sûr, de la célébration de ses funérailles. Alors Louis DELAHOUSSE était Adjoint au Maire de 1983 à 2001, il a été d'abord, plus particulièrement, attaché à la délégation des sports et engagé au sein de différentes commissions et notamment les commissions sport, ce qui est logique, mais aussi finances. Donc il était Adjoint au sport en plus des centres aérés et du complexe sportif, puis le logement et les affaires militaires. Il a terminé, il était Adjoint au sport, environnement, jeux de plein air, affaires militaires, cimetière et bien entendu toujours à la commission des finances. Donc, je vous propose de bien vouloir vous lever pour une petite minute de silence pour Louis et son engagement au service de la Ville de Mouvaux (respect d'une minute de silence). Merci.

J'ai reçu aussi un message de Monsieur CARTIGNY qui m'a fait part qu'il avait pris la décision de ne plus être membre du groupe « Mouvaux avec vous » et qu'il s'inscrit donc, dorénavant, en indépendant au Conseil Municipal. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil avec le point un qui est le point, vraiment, de consistance ce soir, le débat d'orientations budgétaires, qui sera présenté par Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint délégué aux finances.

1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2024

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) modifie les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- La structure des effectifs
- Les dépenses de personnel
- La durée effective du travail dans la collectivité

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 ci-annexé reprend les éléments exposés.

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 lors de la commission Finances réunie le 8 février 2024 ;

Il vous est demandé de bien vouloir acter la tenue du débat d'orientations budgétaires lors de la présente séance.

M. BLOUIN, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous, donc la tenue d'un débat d'orientations budgétaires s'impose aux communes, à toutes les collectivités, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Ce DOB s'effectue sur la base d'un rapport qui est élaboré par le Maire, ses collaborateurs et adjoints, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il a pour objectif de nous projeter sur plusieurs années, d'évoquer les projets à mener, les contraintes et les marges de manœuvre de notre commune. Alors concernant ce calendrier budgétaire, il n'y a pas de gros changements par rapport aux années précédentes. Le rapport d'orientations budgétaires a lieu ce jour, et le compte administratif 2023 et le prévisionnel 2024 seront vus le 27 mars lors du prochain Conseil Municipal. Alors je vous propose le sommaire suivant, sommaire en 3 temps : d'abord un contexte national, le deuxième c'est la loi des finances pour 2024, les dispositions qui impactent notre commune et le troisième point, le plus important, les orientations budgétaires. Alors concernant le contexte national, il y a deux chiffres qui influencent nos comptes sur 2023, le premier c'est le taux d'inflation 4,9 % en 2023 avec ses conséquences sur les charges à caractère général et notre masse salariale. L'autre chiffre ce sont les taux d'intérêt qui ont augmenté en 2023, 4 % en 2023 avec ses conséquences sur nos frais financiers et des négociations plus difficiles avec les banques pour emprunter. Les moyennes au niveau national, alors ce sont des estimations, on n'a pas encore les chiffres définitifs sur 2023, il y aura une baisse de 2,6 % de l'épargne brute, une hausse de 5,5 % des dépenses de fonctionnement dont 9 % pour les charges à caractère général et 4,5 % pour les charges de personnel, et enfin une hausse de 4,3 % des recettes de fonctionnement. Alors la projection du résultat 2023 par rapport au réalisé 2022 au niveau des recettes réelles de fonctionnement, nous nous attendons à avoir une hausse de 6,97 % de nos recettes réelles de fonctionnement soit un million d'euros en plus, on passerait de 15 300 000 € à 16 300 000 €. Donc à l'intérieur de ces recettes réelles de fonctionnement, les produits de service en augmentation de 4,43 % grâce à une bonne fréquentation des accueils de loisirs. Le chapitre 73 impôts et taxes sera en hausse de 3,62 %, ce qui représente une somme de 400 000 € grâce à une revalorisation de 7,3 % de la base fiscale et ce, malgré une chute des droits de mutation de 28 % dans notre commune. Nous chiffrons à peu près une baisse de 317 000 € qu'il y ait, bien entendu, une baisse des transactions et non pas une chute de la valeur des biens immobiliers sur Mouvaux. Concernant le chapitre 74, les subventions, une hausse de 15,83 %, ce qui représente 367 000 €, due à un rattrapage de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'exercice 2022 que nous avons perçue en 2023. Alors il est difficile pour nous d'anticiper le montant qui est versé par la CAF puisqu'il est lié à la fréquentation de nos espaces jeunes et il fait l'objet d'un calcul complexe et nous préférons l'enregistrer plutôt que prévoir la somme, plutôt qu'anticiper une hausse de la fréquentation de nos espaces jeunes. Nos dépenses réelles de fonctionnement, elles seront en baisse de 3,94 %, elles passeront de 14 200 000 € à 13 600 000 €, soit une baisse de 560 000 €. Le chapitre 011 « charges à caractère général », lui baissera de 16 %, moins 600 000 € lié principalement à une nette amélioration du coût de nos fluides depuis l'appel d'offres de juin 2023. Alors, un petit rappel quand même avant de se réjouir, les fluides nous coûtaient en 2021, 500 000 € par an, en 2022, 1 200 000 € et vont nous coûter en 2023, 800 000 €. Donc on n'est pas encore revenu aux chiffres, et à mon avis on ne le sera jamais, aux chiffres de 2021. Le chapitre 012 « les charges de personnel », une stabilité de nos charges de personnel à 8 960 000 € grâce aux mesures de rationalisation du taux d'encadrement sur les activités jeunes. Le chapitre 65, nous avons une baisse de 151 000 € qui est liée au remboursement des classes de neige, qui avait fortement impacté ce compte en 2022 et qui, heureusement, ne l'a plus impacté en 2023. Et enfin le dernier chapitre, le chapitre 66 « les frais financiers », une hausse de 42 000 € liée bien entendu à la hausse des taux d'intérêts sur nos emprunts à taux variables. Concernant le budget 2024, alors il va s'articuler autour des axes principaux suivants : d'abord intégrer la sobriété énergétique dans tous les projets, la Municipalité priorisera les investissements à but d'économie d'énergie. Deuxième point : conforter l'existant en conservant des services publics de qualité à destination des Mouvallois. Troisième point : être proche des Mouvallois et assurer le bien vivre ensemble avec les Conseils de quartier et le soutien de la vie culturelle, sportive, éducative, festive ou solidaire. Entretien notre patrimoine et rendre notre ville propre et agréable en préservant nos équipements Municipaux en bon état et ensuite mettre en œuvre une politique de recherche de financements active auprès des partenaires institutionnels, on fera la recherche de subventions. Pour le budget 2024 par rapport au budget 2023, au niveau des recettes réelles de gestion 2024, nous prévoyons une hausse de 400 000 € de ces recettes réelles de gestion, une hausse de 2,56 % par rapport au budget 2023, dont 82 000 € en plus pour les produits de services, on pense que les accueils de loisirs vont avoir encore une augmentation d'effectifs. Au niveau du chapitre 73 pour les impôts et taxes, une hausse de 2,22 % ce qui fait 251 000 € en plus dû principalement au coefficient annuel de revalorisation des valeurs locatives à + 3,80 %. Nous maintenons une légère baisse sur les droits de mutation, nous avions prévu 850 000 € en 2023, ces droits de mutation s'élèveront aux alentours de 829 000 € et nous prévoyons des droits de mutation à 800 000 €. Nous espérons que, ce qui se passe actuellement avec une légère baisse des taux d'intérêts, freinera cette chute que nous avons connue en 2023. Le chapitre 74 « dotations et participations » restera stable. Les dépenses réelles de gestion 2024, ces dépenses sont estimées en hausse de 1,85 % soit 266 000 € en plus. Une baisse des charges à caractère général de 3,10 % - 121 000 €, liée à ce contrat que nous avons renégocié en juin 2023 et qui produira pleinement ses effets sur l'année complète en 2024, mais liée aussi aux économies faites grâce à l'éclairage LED que nous avons mis en place progressivement en 2023 et bien entendu à l'extinction de l'éclairage public entre 23 h 00 et 6 h 00, ou 7 h 00 du matin. Le chapitre 012 « la masse salariale », nous prévoyons une augmentation de 360 000 €, ce poste passera à 9 560 000 €, nous anticipons une augmentation du SMIC, une augmentation du point d'indice et enfin il y a la prime pouvoir d'achat. Tout ceci est lié à l'inflation bien entendu. Les autres charges, nous avons une petite charge supplémentaire de 29 700 € qui est liée à un changement d'imputation à cause de la M57. Et enfin les dépenses de gestion d'ordre, il n'y a pas de remarque particulière à faire, ce sont les amortissements. Donc nous prévoyons un excédent brut de fonctionnement de 383 000 €, ce qui correspond aux recettes moins les dépenses. Les charges financières seront en baisse suite à la renégociation des emprunts que nous avons faite, sur les emprunts à taux variables sur la fin 2023. Concernant les dépenses exceptionnelles et les dotations aux amortissements et provisions, nous avons une modification sur la charge exceptionnelle puisque nous n'aurons plus cette dépense en 2024 qui concerne l'amortisseur électricité. Le financement propre des investissements s'élèvera à 195 771 €, à ce financement propre des investissements s'ajoutent les excédents antérieurs reportés d'un montant prévisionnel de 2 700 000 €, soit 1,3 million de plus qu'en 2023 pour constituer le virement à la section d'investissement. Ce virement atteindra la somme de 2 916 000 €. Les recettes d'investissement, en baisse de 1 200 000 €, s'élèveront à 3 128 000 € au lieu de 4 380 000 €, c'est lié au report de l'année antérieure qui diminue de 400 000 €. Par contre l'auto financement sera en hausse de 300 000 € car nous avons un meilleur résultat que sur l'année N-1, il s'élèvera à 6 045 000 €. Notre résultat de clôture est évalué à 2 721 000 €, en augmentation de 1 300 000 € par rapport à l'exercice précédent. La capacité de financement des dépenses d'équipement est estimée, hors emprunt et hors subventions nouvelles à 3 370 000 € contre 1 900 000 € hors emprunt en 2023. Alors, afin de faire face à un besoin d'investissement conséquent et dans l'attente des notifications des subventions, un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 1 000 000 € pourra être inscrit au BP 2024 portant ainsi la capacité de financement des dépenses d'équipements à 4 370 000 €. Pour rappel, on avait pris cette même disposition il y a un an pour un montant de 600 000 € que nous n'avons pas utilisé. La gestion de la dette, donc photographie de la dette, pas de changement par rapport à il y a un an, sauf l'encours éliminé bien entendu, il s'élève maintenant à 4 836 905 € précisément avec 6 emprunts, 3 emprunts à taux fixe, 2 emprunts à taux révisable et un emprunt à taux variable. L'extinction de la dette sur ces bases là est prévue au 1^{er} septembre 2032 et nous avons une capacité de désendettement de 1,8 an au 31.12.2023. Le taux moyen de la dette s'élève à 3,37 % et l'encours de la dette s'élève aujourd'hui à 366 € par habitant. Ce graphique que vous voyez pour montrer que la ville se désendette depuis 2018. Nous avons un total d'endettement de 4 836 000 €, en diminution de 16 % par rapport à 2022 et la Ville s'est désendettée de 890 000 € en 2023, la capacité de désendettement s'élevait à 6,4 ans au 31 décembre 2018, elle s'élève au 31 décembre 2023 à 1,8 an. Alors les grands projets 2024, nous avons une capacité de financement de 4 370 000 € avec, bien entendu, un emprunt d'un million d'euros. Donc face au patrimoine vieillissant, les besoins en rénovation sont conséquents, seront priorités les investissements concourant à la sobriété énergétique et à la transition environnementale avec, notamment, les travaux de rénovation du groupe scolaire Lucie AUBRAC pour un montant de 450 000 €. Les changements des menuiseries de la façade avant de l'école maternelle pour 52 000 €, les travaux de rénovation du centre petite enfance Noëlle DEWAVRIN pour 400 000 €, une première phase de la rénovation thermique de la Mairie 600 000 €, la troisième tranche des travaux de modernisation de l'éclairage public plus le passage en LED pour 190 000 €, des investissements sur les installations de chauffage pour 100 000 €, réfection de toitures 155 000 €, des travaux pour le parc du Hautmont pour 70 000 € et la végétalisation des cours de l'école Victor Hugo 220 000 € et le cimetière pour 42 000 €. Bien entendu la vidéoprotection ne sera pas oubliée avec l'optimisation des réseaux de caméras et la reconduction du

financement des alarmes anti-intrusion et des cannes automobiles. Un budget de 200 000 € sera consacré aux enfouissements de réseaux rue Jules Watteeuw, un socle d'investissements informatiques de 114 000 € est prévu notamment pour renforcer notre sécurité informatique. Vous avez tous entendu des attaques cyber qui ont eu lieu récemment, il est urgent pour nous de le faire, on a déjà pris les devants mais on va la renforcer et bien entendu les budgets des projets participatifs des Conseils de Quartier sont toujours maintenus à 30 000 €. Alors ce qu'il faut retenir : sobriété énergétique, transition environnementale, la volonté de conforter l'existant et une capacité de financement, hors emprunts nouveaux, améliorée mais qui ne permettra pas, à elle seule, des besoins en rénovation et modernisation grandissants. Je vais laisser la place aux débats, auparavant, je voulais remercier le pôle finances pour le rapport d'orientations budgétaires que vous avez tous eu, rapport très complet qui indique de manière précise la situation financière de notre commune, nos investissements. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire : Merci. Le débat est ouvert, qui prend la parole ?

M. LEBON : Merci Monsieur le Maire. Nous tenons tout d'abord à remercier et à féliciter Madame Gladys MARTIN et ses services pour la qualité du travail réalisé. Nous nous félicitons de la mise en place du référentiel M57 qui a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux. Il décrit notamment les processus financiers internes que la Ville de Mouvaux a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. D'une part, le rapport d'orientations budgétaires doit comporter, comme prévu par l'article R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et repris dans le Règlement Budgétaire et Financier applicable à la Ville de Mouvaux au 1^{er} janvier 2024, article 5 page 8, la présentation des engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes. C'est ce que nous avons déjà réclamé lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2023, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Sauf erreur de notre part, cette présentation ne figure pas au rapport d'orientations budgétaires 2024. D'autre part, nous ne pouvons qu'être d'accord avec, comme mentionné dans le rapport d'orientations budgétaires 2024 page 12, je cite « le budget 2024 s'articulera autour des axes principaux suivants et notamment entretenir notre patrimoine et rendre notre ville propre et agréable et notamment en préservant nos équipements municipaux en bon état ». Dans ce cadre-là et afin de mettre en concordance les écrits et les actes, qu'en est-il d'un plan pluriannuel d'investissements afin que nos bâtiments municipaux qui, je cite toujours « ont des besoins en rénovation conséquents et qui, pour beaucoup, prennent l'eau au sens propre comme au sens figuré » ? Un financement ambitieux, massif et surtout indispensable par voie d'emprunt devrait remédier à cette situation, nos finances nous le permettant, la dette ayant été ramenée donc à 366 € par habitant, grâce bien sûr à nos capacités de remboursement mais également à l'abandon, sur l'insistance de notre groupe, de nouveaux projets d'investissements pharaoniques, comme par exemple, le boudodrome à plus d'un million d'euros. Nous avons déjà réclamé, il y a deux ans, d'effectuer un emprunt massif à un faible taux de moins de 1 %, malheureusement nous n'avons pas été écoutés. Je vous remercie de votre attention.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. En juillet et août prochains, notre pays accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, et nous assisterons très certainement à des exploits sportifs au cours desquels nos athlètes relèveront des défis et repousseront leurs limites. À Mouvaux, c'est aujourd'hui qu'est donné le coup d'envoi des olympiades budgétaires municipales qui s'achèveront en mars prochain lors du vote du budget primitif. Avec les crises successives qu'elle a traversées, notamment énergétique et inflationniste, l'équipe municipale s'est entraînée à franchir des obstacles. Elle réalise ce soir un véritable tour de force en élaborant les orientations budgétaires de notre commune. En effet, avec la disparition de la taxe d'habitation et une dotation globale de fonctionnement versée par l'État non indexée sur l'inflation, avec la perte de notre éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, avec l'envolée du coût de l'énergie et des matières premières, avec les légitimes revalorisations salariales de nos agents pour tenter de préserver leur pouvoir d'achat, la résolution de l'équation budgétaire impose de faire preuve d'une certaine dextérité pour faire des économies. Les orientations budgétaires de notre commune s'appuient sur la même stratégie financière depuis 2008, une stratégie responsable et méthodique, qui consiste à élaborer notre budget en fonction des recettes attendues et en tenant compte des dépenses incompressibles. Plus que jamais, nous recherchons activement des financements ou participations à tous les niveaux possibles : Etat, Région, Département, Métropole Européenne de Lille, Caisse d'Allocations Familiales. Depuis de nombreuses années, toutes nos actions sont fléchées vers des objectifs de sobriété énergétique. Nous nous sommes résolument engagés dans la transition environnementale et la rénovation thermique de nos bâtiments. L'aménagement de notre cœur de ville s'est illustré par la reconstruction d'équipements publics basse consommation d'énergie, notre future maison de retraite a fait appel à la géothermie pour sa haute performance énergétique et l'isolation renforcée de notre résidence autonomie le Vallon Vert se finalise. Un audit énergétique sera prochainement diligenté à l'école Saint-Exupéry, les écoles Lucie Aubrac et Victor Hugo verront le remplacement de leurs fenêtres, et le hall de la Mairie sera profondément réaménagé pour plus de sobriété énergétique. Nous poursuivons bien sûr la modernisation de notre éclairage public par des LED, ainsi que la réfection des toitures de nos bâtiments et équipements municipaux. Nous entretenons notre patrimoine communal mis à disposition de notre tissu associatif, nos équipements sportifs, nos bâtiments administratifs, nos équipements culturels, nos salles de fêtes et de réunions, notre centre petite enfance, nos 3 groupes scolaires, nos 6 restaurants scolaires, nos 2 églises, notre chapelle, notre cimetière et nos parcs et espaces verts. Car une ville qui ne conserve pas ses locaux, ses bâtiments, ses équipements en bon état, une ville qui ne se renouvelle pas, une ville qui n'investit pas, une ville qui ne propose pas des services publics de proximité, c'est une ville qui perdra inévitablement de son attractivité, qui perdra des habitants, et qui perdra les uns après les autres ses commerces. Notre commune pour demeurer attractive doit sans cesse se renouveler et par-dessus tout être connectée aux autres territoires. Cela passe par le recyclage de nos friches industrielles et commerciales, avec des projets structurants d'envergure comme sur le site du Carbonisage rue Lorthiois, ou d'Etam et de la Courtepaillaie sur le Grand Boulevard, ou encore de Caquant rue de Lille. Cela passe aussi par la modernisation du tramway et le rallongement de sa ligne, dont notre Maire est l'initiateur à la MEL, et qui dans un futur proche nous reliera directement à la gare de Tourcoing d'où partiront tous les TGV longues distances. Mouvaux se verra ainsi connectée aux 3 gares métropolitaines ; Lille-Flandres pour rejoindre Paris, Lille-Europe pour rejoindre l'Europe du Nord ou l'Angleterre, et Tourcoing pour rejoindre les grandes villes nationales comme Marseille, Lyon ou Bordeaux. Comme de nombreuses communes de la métropole Lilloise, Mouvaux n'est pas épargnée par les faits de délinquance, que ce soit les cambriolages ou les vols par ruse, les incivilités ou les dégradations des biens publics et privés. Pour tenter d'y répondre nous pouvons compter sur notre Police Municipale qui fait de son mieux en effectuant des patrouilles dans tous les quartiers. Pour autant, nous avons parfois le sentiment d'être livrés à nous-mêmes face à la délinquance, alors qu'il incombe à l'État et à sa Police Nationale d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Pour nous aider, nous disposons d'un réseau de 75 caméras de vidéoprotection qui assure le maillage de notre territoire, et qu'il faut constamment optimiser en investissant dans du matériel toujours plus performant. Les images des auteurs d'actes délictueux ainsi repérés sont systématiquement transmises au commissariat de Tourcoing qui seul a autorité pour engager une procédure judiciaire. On soulignera néanmoins qu'il n'est pas rare que nous nous interrogeons sur la pertinence des décisions de justice rendues à l'endroit d'individus responsables de délits que nous avons interpellés, qu'ils soient adultes ou plus volontiers mineurs, qui réapparaissent sur notre territoire peu de temps après leurs méfaits. Enfin, en 2021, notre commune faisait l'objet d'un examen minutieux de sa situation financière et de la fiabilité de ses comptes par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France. Dans son rapport, celle-ci concluait clairement que le contrôle de nos comptes « n'appelait pas d'observations ». Elle relevait que notre commune maîtrisait son endettement, et que les dépenses d'investissement et de fonctionnement étaient correctement exécutées. Elle soulignait nos efforts pour autofinancer nos dépenses d'investissement par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, et notre recours limité à l'emprunt. La Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France évoquait la « complétude » de notre rapport d'orientations budgétaires. La présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024, à laquelle nous venons d'assister, vient à nouveau cette année corroborer les remarques d'exemplarité de la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Maire : Merci, merci beaucoup, je vais rebondir de suite, oui ce rapport d'orientations budgétaires est exemplaire comme tu as bien voulu le souligner ; la Chambre Régionale des Comptes l'avait déjà remarqué mais il s'enrichit d'année en année et c'est pour ça que je tiens tout d'abord à remercier Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint délégué aux finances, pour cet excellente présentation mais aussi la contribution à l'exercice de ce rapport d'orientations budgétaires, écrit à plusieurs mains, les deux petites mains de Gladys d'abord mais il y a eu des mains complémentaires, donc bravo Gladys encore une fois et je le dis publiquement pour ce rapport qui est dans l'exemplarité. Transmettez aussi à vos services nos félicitations. Bien sûr le nouveau Directeur Général des Services qui a pris, on va dire, le train en cours de marche sur l'élaboration budgétaire et je remercie aussi tous les Adjointes au Maire, tous ceux qui ont une délégation, parce que quand on établit un ROB ou quand on détermine un budget, ce n'est pas comme ça en un claquement de doigts du jour au lendemain, ça fait depuis le mois d'octobre que l'on est sur cet exercice et on secoue

les chiffres dans tous les sens. Alors, on secoue les chiffres dans tous les sens parce qu'il faut toujours s'adapter par rapport à un contexte ou une situation particulière. Je rappelle que, nos programmes respectifs ont été rédigés fin d'année 2019 parce que la campagne électorale était en 2020, et en 2019 il n'y avait pas les crises sanitaires ou la connaissance des crises sanitaires, on n'avait pas la connaissance des crises énergétiques, on n'avait pas la connaissance de la crise inflationniste, on n'avait pas connaissance de la crise immobilière d'aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on a vécu depuis 3 ans ? Les crises avec un grand S elles se sont multipliées et il y a, excusez-moi, mais que ceux qui ne se remettent pas en cause, qui vont tout seul dans le mur. Je m'explique, c'est qu'on s'adapte, on revoit et il ne faut pas avoir peur de revoir. Oui vous le soulignez, oui, j'ai laissé tomber dans mon programme, des choses. Et il y a des Mouvallois qui me disent « ouais mais vous l'avez ... » ouais mais c'était en 2019 et je serais vraiment un imbécile de Maire si je poursuivais dans la droite lignée de 2019, si on ne prenait pas en considération les crises, les 4 crises, grosses crises que l'on vient d'affronter. Alors les crises que l'on vient d'affronter elles ont eu aussi une répercussion réelle sur le fonctionnement des services Municipaux et sur notre propre fonctionnement. Je rappelle quand même que nous avons été élus le 15 mars 2020 et que le 17 mars on fermait tous les équipements publics et qu'on se retrouvait fin mai pour un Conseil Municipal et puis pour refermer, on va dire, tout de suite à la rentrée de septembre 2020. On ne peut pas dire que l'année 2020 a été une année à forte persévérance, on ouvrait, on fermait, on ouvrait, on fermait, on ouvrait, on fermait. Après l'espérance de 2021 et 2022 est arrivée la crise géopolitique. Alors oui, on a pris en considération ces contextes et les autorisations de programme, l'aspect pluriannuel de 2019 à aujourd'hui est plutôt légèrement modifié. Les autorisations de plan pluriannuel, les autorisations de programmes vous allez les avoir dans le cadre du BP, du budget primitif et vous allez les avoir, elles sont jointes au BP par, on va dire, par obligation. Mais pas que par obligation parce que, à la limite, on n'est pas obligé de mettre la totalité des opérations de programme et j'ai souhaité mettre les grandes opérations de programme, même si je n'ai pas la visibilité parce que, qui peut me dire combien la Ville de Mouvaux aura en dotation globale de fonctionnement en 2025 ? Quand j'entends un Ministre de l'économie et des finances qui annonce 10 milliards d'économies au niveau national et, avec un sous-entendu lourd de conséquences, les collectivités vont devoir faire encore un effort. Je me pose la question de savoir quel effort ? Si on nous repique de la DGF, je le dis haut et fort, nous allons fermer des services publics de proximité, nous allons fermer, il n'y a pas d'autres possibilités. Alors, vous soulignez aussi les bâtiments qui prennent l'eau, ah oui je m'en serais bien passé des bâtiments qui prennent l'eau, c'est vrai qu'il y a une spécialité à la Mouvalloise : l'eau. Je ne connais pas un bâtiment où il n'y a pas une fuite, ce bâtiment ici il fuit, vous avez cité les bâtiments complexe sportif lui c'est le mur des lamentations, l'école Lucie Aubrac, pourtant inaugurée en 2007, elle fuit de partout et on a changé le toit à 500 000 € et ça continue à fuir, il faut agir, toujours agir. Même pour l'école Lucie Aubrac, inaugurée en 2007, la Ville a déjà investi en réparation pour une école neuve 1,4 million d'euros, 1,4 million d'euros pour une école neuve, il faut le faire. Et nous allons devoir faire face aussi aux écoles qui sont vieillissantes, Saint-Exupéry se posera sur la table, est-ce qu'on réhabilite Saint-Exupéry, de quelle façon on reconstruit Saint-Exupéry, ça va être le gros, gros chantier, réflexion de l'année 2024 pour qu'on soit opérationnel tout de suite en fin d'année, pour une opérationnalité en 2025 parce qu'on ne peut plus rester dans de telles conditions pour cette école. Alors on a changé les fenêtres pour Victor Hugo, on a investi aussi près d'un million d'euros pour changer les fenêtres de Victor Hugo, on va devoir s'atteler et, ce n'est pas du jour au lendemain non plus, on s'est reposé sur une assistance à maîtrise d'ouvrage parce que je ne suis pas un grand spécialiste, pour qu'il me dise exactement d'où ça fuit, ce qu'il faut faire ? Par exemple au complexe sportif, pour que ça évite de fuir. Ça y est, on a un premier rapport et on aura des réunions de travail avec notre AMO pour voir de quelle façon on peut éviter les fuites mais aussi produire de l'énergie. La Mairie ici, il y a eu tout une étude qui a été faite, une première étude qui a été apportée sur la réfection de l'accueil de la Mairie, qui est légèrement énergivore. Cette Mairie a été construite dans les années 1990, on n'avait pas la même préoccupation de la transition environnementale et, les volumes sont là, les ventilations ne sont plus au rendez-vous donc cette Mairie c'est un frigo l'hiver et c'est un four l'été. Donc il faut aussi engager une réflexion sur l'aménagement complet. Alors oui, emprunter, mais emprunter pour quoi faire ? Quand on prend un emprunt c'est qu'on a en face des objectifs. J'aurais bien aimé aussi emprunter à des taux de moins de 1 %, mais on était dans la réflexion, si j'avais pu emprunter pour placer, pour quoi faire ? Je n'avais pas de dépenses à aller en face parce que je n'avais pas la réflexion et l'analyse et la concertation et le dialogue, et associer l'ensemble des membres du Conseil Municipal aux décisions à prendre. Je reviens sur mon exemple de Saint-Exupéry, on prendra la décision ensemble : est-ce qu'on réhabilite ou est-ce qu'on reconstruit ? C'est ensemble. Après aussi il y a l'analyse fine de la part des services, de Marie PLANTAIN, de ses services, mais aussi fine par rapport au nouveau Directeur des services techniques qui va arriver parce que je n'ai plus de DST depuis près d'une année, j'ai un nouveau DGS qui est arrivé, heureusement, parce que l'ancienne DGS était partie aussi. Voilà, ça fait un peu de trous au niveau des ressources humaines. Alors moi je n'hésite pas à revoir les priorités, je n'hésite pas à revoir les priorités et à m'adapter par rapport au contexte. Je rappelle quand même, parce qu'on oublie et c'est bien qu'on oublie, parce que quand on oublie ça veut dire que c'est bien. Quand je suis arrivé Maire en 2008, en plein cœur de Mouvaux, c'était 4 hectares de terrain vague, quatre hectares de terrain vague. Aujourd'hui c'est un nouveau cœur de ville, il ne s'est pas fait non plus en claquant des doigts, il a dû y en avoir de la persévérance. Je continue, la nouvelle maison de retraite qui se construit, le collège Maxence Van Der Meersch, même s'il n'a pas une incidence directe sur nos finances, il y a du boulot derrière, il faut aller les chercher, il faut voir le financement, il faut aller discuter, ça prend du temps. Le Vallon Vert, le Vallon Vert on va arriver à 4,5 millions d'euros de rénovation thermique du Vallon Vert, écoutez bien, la ville zéro, on a mis zéro et je suis fier de ne pas avoir mis un rond, c'est qu'on a fait payer par les autres et on a mis 7 à 8 ans à faire plier les autres pour qu'ils payent et si on avait craqué, on aurait payé, on aurait perdu 4,5 millions d'euros. Voilà, c'est quelques exemples. Je vous félicite pour le débat et la qualité du débat, encore une fois bravo pour ce ROB qui est vraiment une bible, vous y trouvez tout à l'intérieur, que ce soit au niveau des chiffres mais aussi des choses qui vont être mises en place. Reste au niveau du BP, le complément d'informations que vous souhaitez, que vous aurez, les autorisations de programme. Voilà, merci, je prends acte que nous avons tous pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires à l'unanimité. Ça veut dire que vous ne votez pas mais que vous prenez acte du rapport. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal acte la tenue du débat.

2 - Garantie d'emprunt AFTL – Travaux Ecole Sainte-Jeanne d'Arc

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL), propriétaire de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc à Mouvaux, a informé la Commune de travaux relatifs à l'extension des préaux ; la construction de quatre salles de classes et d'une salle d'évolution et de mise en accessibilité dans l'ensemble des interventions prévues.

L'opération, d'un montant de 1 800 000 €, est financée comme suit :

- Apport AFTL : 590 000 € (33% du coût global)
- Emprunt bancaire : 1 210 000 € (67% du coût global)

L'Association a contracté un emprunt de 1 210 000€ auprès de la Banque Postale selon les conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux : 4,22 %
- Echéances mensuelles

L'Association sollicite la garantie d'emprunt de la Commune à hauteur de 50% du prêt, soit un montant de 605 000 €.

Cette garantie implique que la Commune de Mouvaux s'engage à verser les sommes dues en lieu et place de l'AFTL au cas où cette dernière ne s'acquitterait pas de ses obligations.

Après avis favorable de la Commission Finances en date du 8 février 2024, il vous est proposé :

- d'octroyer la garantie d'emprunt communale à hauteur de 50% du montant du prêt, soit 605 000 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. BLOUIN, Rapporteur : L'AFTL qui est l'association foncière de Tourcoing et Lys, propriétaire des bâtiments de l'école Jeanne d'Arc, va entreprendre des travaux pour un montant de 1,8 million, ils feront un apport de 590 000 €, un emprunt bancaire de 1 210 000 € dont vous avez les conditions dans le document qui vous a été remis et la banque sollicite la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 50 % du prêt soit un montant de 605 000 €. Cette demande a eu un avis favorable de la commission des finances en date du 8 février et il vous est proposé d'octroyer la garantie d'emprunt à concurrence de 605 000 €.

M. le Maire : C'est une délibération traditionnelle. Dans les villes d'une certaine forme d'obédience, si je prends des villes qui sont vraiment à gauche, gauche, il n'y a pas ce style de délibération, je ne sais pas pourquoi mais il n'y a pas ce style de délibération, parce qu'ils ne sont pas forcément pour l'école privée. Je rappelle quand même la spécificité ici à Mouvaux, c'est qu'il y a plus d'enfants inscrits dans le privé que dans le public. La garantie d'emprunt pour les travaux de l'école Jeanne d'Arc, je mets au vote, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

3 - Garantie d'emprunt AFTL – Travaux Ecole Sacré-Cœur Saint-Paul

M. Philippe-Hervé BLOUIN, Adjoint, Rapporteur ;

L'Association Foncière de Tourcoing et Lys (AFTL), propriétaire de l'École Sacré-Cœur Saint-Paul à Mouvaux, a informé la Commune de travaux de restructuration et de mise en accessibilité de l'établissement.

L'opération, d'un montant de 853 600 €, est financée comme suit :

- Apport AFTL : 423 600 € (49,6% du coût global)
- Emprunt bancaire : 430 000 € (50,4% du coût global)

L'Association a contracté un emprunt de 430 000€ auprès de la Banque Postale selon les conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux : 4,22 %
- Échéances mensuelles

L'Association sollicite la garantie d'emprunt de la Commune à hauteur de 50% du prêt, soit un montant de 215 000 €.

Cette garantie implique que la Commune de Mouvaux s'engage à verser les sommes dues en lieu et place de l'AFTL au cas où cette dernière ne s'acquitterait pas de ses obligations.

Après avis favorable de la Commission Finances en date du 8 février 2024, il vous est proposé :

- d'octroyer la garantie d'emprunt communale à hauteur de 50% du montant du prêt, soit 215 000 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. BLOUIN, Rapporteur : Là nous passons à l'école Sacré Cœur – Saint Paul, donc c'est exactement la même chose sauf le montant, 853 600 €, apport AFTL donc l'association propriétaire des murs 49,6 %, soit 423 600 € et un emprunt bancaire de 430 000 €. L'association sollicite la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 50 % du prêt soit un montant de 215 000 €, ceci a eu l'avis favorable de la commission des finances en date du 8 février 2024.

M. le Maire : Je peux rajouter, comme c'est une nouvelle délibération, qu'on peut se féliciter parce que, dans certaines communes en Métropole, les écoles privées, il y a des écoles privées qui ferment. Là comme elles font des travaux, ça veut dire qu'elles vont investir, donc elles vont rester. Donc je propose de mettre cette garantie d'emprunt pour les travaux à l'école Sacré Cœur – Saint Paul au vote, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

4 - Avenant à la convention de prestation de services concernant le dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)

M. Jérémie STELANDRE, Adjoint, Rapporteur ;

Consciente du défi financier que représente la transition énergétique et bas carbone du territoire, la Métropole européenne de Lille (MEL) s'engage à soutenir les projets visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, la MEL anime et coordonne un dispositif mutualisé de valorisation des actions éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), dont peuvent bénéficier les services de la MEL, les communes volontaires et autres structures éligibles du territoire (CCAS, Syndicat, ...). Dans ce cadre, la MEL propose aux adhérents de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, et conformément aux objectifs de réduction de la demande en énergie inscrits dans le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en février 2021, le Conseil métropolitain a validé le 15 octobre 2021 la poursuite de cette offre de service mutualisée pour la période 2022-2025, et en a fixé les modalités de mise en œuvre le 17 décembre 2021.

Ouvert à toutes les communes, ce dispositif mutualisé bénéficie à ce jour à la MEL, ainsi qu'aux 61 communes adhérentes et à la FEAL.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023, la MEL s'est engagée à vendre auprès de la société OFEE (Groupe LEYTON) l'ensemble des CEE générés dans le cadre de ce regroupement, et ce pour un volume minimum de 40 000 MWh cumac (mégawatts-heures cumulés actualisés) à un prix minimal de 6,80 € par MWh cumac, révisable à la hausse selon l'évolution du marché national des CEE.

Sur la période 2022-2023, la MEL a ainsi valorisé 8 445 opérations d'efficacité énergétique, générant 90 329 MWh cumac pour une recette totale de 643 482 € dont 612 520 € reversés à 36 communes et à la FEAL (Fédération d'Électricité de l'Arrondissement de Lille).

Au terme d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt, le Conseil métropolitain en date du 20 octobre 2023 a validé la conclusion d'un nouveau partenariat financier avec la société HELLIO Solutions portant sur tous les CEE certifiés dans le cadre du regroupement métropolitain entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025. L'offre de prix négocié et garanti est de 7,1 € par MWh cumac minimum, révisable à la hausse selon l'évolution du marché national des CEE. Par conséquent, les membres du regroupement percevront une recette nette minimum, déduite des frais de gestion, de 6,77 € par MWh cumac généré.

La commune de Mouvaux est adhérente à ce service mutualisé, et a ainsi conclu avec la MEL une convention de prestation de service en date du 05 mai 2022, définissant précisément les modalités de mise en œuvre pour la période 2022-2023. Afin de continuer à bénéficier de ce service, il est proposé d'adopter l'avenant ci-joint visant à intégrer ces nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025, et à prolonger la durée de cette convention en conséquence jusqu'au 31 décembre 2025.

Après avis favorable de la Commission Finances du 8 février 2024, il vous est proposé :

- de prolonger l'adhésion au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie en tenant compte des nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024-2025 ;
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé ;
- d'autoriser la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

M. STÉLANDRE, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Donc la Métropole Européenne de Lille, la MEL comme on dit régulièrement, s'engage à soutenir les projets visant à améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine communal. Donc vous avez vu à travers le ROB que c'est une préoccupation première de notre commune et dans le cadre, donc ce n'est pas nouveau c'est depuis déjà 2019, la MEL coordonne un dispositif afin de mutualiser et valoriser les actions éligibles au CEE : certificat d'économie d'énergie. Et le but de cette coordination c'est de mettre en commun les certificats d'économie d'énergie de toutes les communes et des services qui souhaitent y aller pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix. En 2023, le Conseil Métropolitain, donc en amont, a fait un appel à manifestation d'intérêt afin de valider la conclusion d'un nouveau partenariat financier avec la société Elio-Solutions et bonne nouvelle c'est qu'entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025, ils ont su négocier et garantir un prix de 7,10 € par MWHeure cumulé, actualisé ce qui nous impose à faire un avenant, on aura une petite recette supplémentaire, avec la déduction des frais de gestion, on aurait donc 6,77 € par MWHeure cumulé, actualisé. C'est pour ça qu'on est obligé de faire du coup cet avenant. Donc après avis favorable de la commission finances du 8 février 2024, il est proposé de prolonger l'adhésion au dispositif Métropolitain et à la fois de tenir compte des nouvelles modalités de valorisation financière pour la période 2024 – 2025, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et d'autoriser aussi la commune à percevoir la recette de la vente et à la fois de rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement. Je vous remercie.

M. le Maire : Pas d'intervention ? Donc je mets au vote cet avenant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

5 - Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 14 juin 2023, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 6 février 2024 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé de bien vouloir arrêter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet comme ci-joint.

M. BERCKER, Rapporteur : Oui merci Monsieur le Maire. Il vous est demandé ce soir de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine suite à la réussite du concours de notre responsable du service culturel. Et le CST en date du 6 février a approuvé cette ouverture de poste à l'unanimité, donc j'espère qu'il en sera de même ce soir.

M. le Maire : Mes félicitations d'ailleurs, les agents qui passent des concours sont à féliciter, ou examens professionnels, sont à féliciter parce que ça veut dire qu'ils ont ces concours, ils ont ces examens et c'est grâce à leur travail et à leur persévérance. Pas de question je pense ?

M. LEBON : Merci Monsieur le Maire. Juste une remarque, il y a juste une petite erreur dans le tableau, dans la partie « filière technique » sur les postes prévus, quand on fait le total c'est bien 52 et pas 51 comme indiqué, c'est juste un souci de calcul, c'est juste pour que le document soit ...

M. le Maire : Vous faites le un plus deux plus un plus deux c'est ça ? Trois et trois six et trois neuf, neuf et six quinze ...

M. LEBON : On est bien à 52 comme sur les postes prévus.

M. le Maire : Ah oui, oui d'accord, dans la première colonne, ce n'est pas 51 c'est 52.

M. LEBON : C'est ça.

M. le Maire : OK, peut-être qu'il y a une modification quelque part.

M. BERCKER : Non, je ne crois pas.

M. le Maire : Non ?

M. BERCKER : Je ne crois pas.

M. le Maire : Nous mettrons donc 52. C'est vendu pour 52. Ceux qui sont pour avec bien sûr cette annotation ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

6 - Création d'une activité accessoire pour l'entraînement des policiers municipaux au maniement des armes de catégorie D-a et aux gestes et techniques professionnels d'intervention

M. Christian MAUCONDUIT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-10 ;

Les fonctionnaires et agents contractuels peuvent être autorisés à exercer à titre accessoire une ou plusieurs activités, lucratives ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette activité est compatible avec leurs fonctions, n'affecte pas leur exercice, et ne porte pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service (art. L. 123-7 code général de la fonction publique et art. 10 du décret n°2020-69 du 30 janv. 2020).

La notion d'activité accessoire doit être entendue comme une action limitée dans le temps, qui peut être occasionnelle ou régulière : mission, vacation, expertise, conseil, formation...

Peuvent donc notamment être exercées à titre accessoire, des activités d'enseignement ou de formation.

Vu l'article R511-21 du Code de Sécurité qui prévoit que les agents de Police Municipale sont astreints à suivre périodiquement un entraînement au maniement des armes. Chaque agent de police municipale doit suivre, au minimum, deux séances d'entraînement par an.

Considérant que le CNFPT ne dispense pas de formations d'entraînement pour les armes de catégorie D-a « bâtons de défense » et « Tonfas » et la nécessité d'assurer l'entraînement des Policiers Municipaux ;

Considérant le besoin des Policiers Municipaux de mettre en œuvre les Gestes et Techniques Professionnels d'Intervention et la nécessité d'assurer leur entraînement pour qu'ils puissent faire face aux situations de violence dans le respect du cadre légal et du code de déontologie tout en garantissant la sécurité du public ainsi que la leur ;

Il vous est proposé la création d'une activité accessoire pour ces entraînements.

Cette activité accessoire serait créée, pour une période allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, représentant :

- 20 interventions de 1 h 00, par groupes de 10 stagiaires maximum, pour un coût global de 1200 €.

Cette création permettra de pourvoir à ces enseignements par un ou des moniteurs disposant de toutes les qualifications et qualités requises pour assurer ces vacations.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter la présente délibération portant création de cette activité et abrogeant la délibération du 14 juin 2023 portant création de l'activité accessoire pour l'entraînement des policiers municipaux au maniement des armes de catégorie D-a
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la nomination par arrêté et à signer tous documents relatifs à cette activité.

M. MAUCONDUIT, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. On a voté l'année dernière au mois de juin 2023 une délibération concernant l'entraînement des policiers municipaux au maniement des armes de catégorie D-a, c'est-à-dire le bâton de défense et le tonfa. On va y ajouter, dans une nouvelle délibération, des gestes techniques pour les interventions, c'est-à-dire le menottage et le contrôle des véhicules, la façon de se présenter pour un contrôle de véhicule. Voilà, donc ça c'est la nouvelle délibération qui vous est proposée.

M. le Maire : Des observations particulières, non ? Donc je mets au vote cette délibération.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

7 - Tarifs des services municipaux

Mme Marie PLANTAIN, Adjointe, Rapporteur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2021 portant tarif pour le transport piscine scolaire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2022 portant tarifs pour la restauration scolaire – pause méridienne, les accueils de loisirs, les classes de neige – classes transplantées, les accueils périscolaires et les garderies ALSH et mercredis récréatifs,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 14 juin 2023 portant tarifs des mercredi récréatifs et de l'Espace jeunes,

Les multiples crises viennent impacter lourdement le budget de la Ville de Mouvaux qui doit faire face à une nette augmentation de ses dépenses, en témoigne l'indexation de l'indice de l'inflation de près de 5% durant deux années consécutives sans revalorisation de l'ensemble des tarifs l'année précédente.

Avec une gestion saine et rigoureuse depuis plusieurs années, la commune a déjà anticipé en faisant de nombreuses économies mais les marges de manœuvre financières sont de plus en plus contraintes.

Pour maintenir une qualité de vie sur notre territoire, toujours favoriser la réussite éducative de tous les enfants et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, la Ville s'efforce quotidiennement de trouver des solutions.

Ainsi, avec notre fournisseur de repas pour la restauration scolaire, nous avons défini de nouvelles prestations moins énergivores et mieux adaptées (meilleur dosage pour moins de gaspillage, développement des circuits courts, cuisson des repas plus économe...) tout en garantissant la qualité des repas pour nos enfants.

La Ville de Mouvaux n'a cependant pas les moyens financiers de supporter seule l'augmentation des prix qui s'impose à elle. Pour faire face à ces augmentations tout en préservant l'accès de tous aux structures proposées, la Ville participera donc, en réorientant ses dépenses, à l'effort, en prenant en charge + de 50% des hausses, les familles prenant en charge les 50% restants.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique « Actions éducatives, Vie scolaire, Jeunesse » en date du 24 janvier 2024, il est proposé de fixer l'ensemble des tarifs comme suit, pour la période d'inscriptions aux services, à compter du 8 juillet 2024, et de les intégrer comme tels dans les règlements de fonctionnement :

Concernant les services Vie Scolaire :

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE / PAUSE MERIDIENNE

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE / PAUSE MERIDIENNE		Tarif actuel	Tarif à compter à compter du 8 juillet 2024
TARIF NORMAL	Elémentaire/CLIS/CLAD	3,97 €	4,17 €
	Maternelle	3,36 €	3,53 €
TARIF ALLERGIE/ PAI Alimentaire	Elémentaire	2,55 €	2,68 €
	Maternelle	2,08 €	2,18 €
TARIF A	Elémentaire	2,98 €	3,13 €
	Maternelle	2,63 €	2,76 €
TARIF B	Elémentaire	1,00 €	1,05 €
	Maternelle	0,97 €	1,02 €
TARIFS EXTERIEURS	Elémentaire	6,88 €	7,22 €
	Maternelle	5,86 €	6,15 €
TARIF ENSEIGNANTS / ADULTES		6,30 €	6,62 €
TARIF COMPLEMENTAIRE	Sans inscription	Tarif x 2	Tarif x 2

TARIFS DES CLASSES DE NEIGE / CLASSES TRANSPLANTEES

Classes de neige / Classes transplantées		Tarifs actuels		Nouveaux tarifs à compter du 8 juillet 2024	
Tranches	Quotient ville	Mouvallois	Extérieurs	Mouvallois	Extérieurs
1	moins de 2856 €	113 €	165 €	119 €	173 €
2	de 2857 € à 5719 €	233 €	347 €	245 €	364 €
3	de 5720 € à 7619 €	363 €	534 €	381 €	561 €
4	de 7620 € à 9525 €	476 €	708 €	500 €	743 €
5	de 9526 € à 11999 €	595 €	732 €	625 €	769 €
6	plus de 12000 €	714 €	748 €	750 €	785 €

TARIFS TRANSPORT PISCINE SCOLAIRE

TRANSPORT PISCINE SCOLAIRE	
Tarif actuel	Tarif à compter du 8 juillet 2024
2,55 €	2,70 €

Concernant les services Péri-scolaires

TARIFS DES MERCREDIS RECREATIFS A COMPTER DU 8 JUILLET 2024

MERCREDIS RECREATIFS - TARIFS MOUVALLOIS			
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	Tarifs actuels 8h30 à 16h30 avec repas obligatoire	Nouveaux tarifs 8h30 à 16h30 avec repas obligatoire
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	5,23 €	5,49 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	6,38 €	6,70 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	9,73 €	10,22 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	10,65 €	11,18 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	12,00 €	12,60 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	14,07 €	14,77 €

Pour les non mouvallois

MERCREDIS RECREATIFS - TARIFS EXTERIEURS			
Tranches	QUOTIENT VILLE	8h30 à 16h30 avec repas obligatoire	Nouveaux tarifs 8h30 à 16h30 avec repas obligatoire
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	24,23 €	25,44 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	24,65 €	25,88 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	25,06 €	26,31 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	25,48 €	26,75 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	25,90 €	27,20 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	26,31 €	27,63 €

TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 8 JUILLET 2024

		TARIFS MATERNELS MOUVALLOIS			
GARDERIES PERISCOLAIRES		ACTUELS		NOUVEAUX	
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	1/2 heure (7h30/8h - 8h/8h30 - 17h30/18h - 18h/18h30)	heure pleine 16h30/17h30	7h30/8h	16h30/17h30
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	1,02 €	2,04 €	1,07 €	2,14 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	1,29 €	2,58 €	1,35 €	2,71 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	1,50 €	3,00 €	1,58 €	3,15 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	1,67 €	3,34 €	1,75 €	3,51 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	1,82 €	3,64 €	1,91 €	3,82 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	1,99 €	3,98 €	2,09 €	4,18 €
Tarif complémentaire		SANS INSCRIPTION = TARIF x 2			
		Remise de 10% pour le 2ème enfant - Remise de 20% pour le 3ème enfant et les suivants - Remise de 10% pour les Foyers monoparentaux			

		TARIFS ELEMENTAIRES MOUVALLOIS			
GARDERIES PERISCOLAIRES		ACTUELS		NOUVEAUX	
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	1/2 heure (7h30/8h - 8h/8h30 - 17h30/18h - 18h/18h30)	heure pleine 16h30/17h30	7h30/8h	16h30/17h30
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	0,87 €	1,74 €	0,91 €	1,83 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	1,07 €	2,14 €	1,12 €	2,25 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	1,29 €	2,58 €	1,35 €	2,71 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	1,50 €	3,00 €	1,58 €	3,15 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	1,67 €	3,34 €	1,75 €	3,51 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	1,82 €	3,64 €	1,91 €	3,82 €
Tarif complémentaire		SANS INSCRIPTION = TARIF x 2			
		Remise de 10% pour le 2ème enfant - Remise de 20% pour le 3ème enfant et les suivants - Remise de 10% pour les Foyers monoparentaux			

		TARIFS MATERNELS EXTERIEURS			
GARDERIES PERISCOLAIRES		ACTUELS		NOUVEAUX	
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	1/2 heure (7h30/8h - 8h/8h30 - 17h30/18h - 18h/18h30)	heure pleine 16h30/17h30	7h30/8h	16h30/17h30
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	2,84 €	5,68 €	2,98 €	5,96 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	2,89 €	5,78 €	3,03 €	6,07 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	2,96 €	5,92 €	3,11 €	6,22 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	3,01 €	6,02 €	3,16 €	6,32 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	3,06 €	6,12 €	3,21 €	6,43 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	3,11 €	6,22 €	3,27 €	6,53 €
Tarif complémentaire		SANS INSCRIPTION = TARIF x 2			
		Remise de 10% pour le 2ème enfant - Remise de 20% pour le 3ème enfant et les suivants - Remise de 10% pour les Foyers monoparentaux			

TARIFS ELEMENTAIRES EXTERIEURS					
GARDERIES PERISCOLAIRES		ACTUELS		NOUVEAUX	
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	1/2 heure (7h30/8h - 8h/8h30 - 17h30/18h - 18h/18h30)	heure pleine (16h30/17h30)	7h30/8h	16h30/17h30
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	2,74 €	5,48 €	2,88 €	5,75 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	2,79 €	5,58 €	2,93 €	5,86 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	2,84 €	5,68 €	2,98 €	5,96 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	2,89 €	5,78 €	3,03 €	6,07 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	2,96 €	5,92 €	3,11 €	6,22 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	3,01 €	6,02 €	3,16 €	6,32 €
Tarif complémentaire		SANS INSCRIPTION = TARIF x 2			
		Remise de 10% pour le 2ème enfant - Remise de 20% pour le 3ème enfant et les suivants - Remise de 10% pour les Foyers monoparentaux			

Concernant les services Extrascolaires :

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS TARIFS MOUVALLOIS À LA JOURNÉE			
Tranches	Quotient ville	Tarifs actuels journée avec repas	Tarifs journée avec repas à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'été 2024
Tranche 1	Moins de 2856 €	4,71 €	4,95 €
Tranche 2	De 2857 € à 5719 €	5,75 €	6,04 €
Tranche 3	De 5720 € à 7619 €	8,77 €	9,21 €
Tranche 4	De 7620 € à 9525 €	9,86 €	10,35 €
Tranche 5	De 9526 à 11999 €	11,11 €	11,67 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	13,03 €	13,68 €

ACCUEIL DE LOISIRS TARIFS MOUVALLOIS À LA SEMAINE			
Tranches	Quotient ville	Tarifs actuels semaine avec repas	Tarifs semaine avec repas à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'été 2024
Tranche 1	Moins de 2856 €	23,55 €	24,73 €
Tranche 2	De 2857 € à 5719 €	28,75 €	30,19 €
Tranche 3	De 5720 € à 7619 €	43,85 €	46,04 €
Tranche 4	De 7620 € à 9525 €	49,30 €	51,77 €
Tranche 5	De 9526 à 11999 €	55,55 €	58,33 €
Tranche 6	Plus de 12000€	65,15 €	68,41 €

Pour les non mouvallois

ACCUEIL DE LOISIRS TARIFS EXTERIEURS À LA JOURNEE			
Tranches	Quotient ville	Tarifs actuels journée avec repas	Tarifs journée avec repas à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'été 2024
Tranche 1	Moins de 2856 €	24,26 €	25,47 €
Tranche 2	De 2857 € à 5719 €	24,47 €	25,69 €
Tranche 3	De 5720 € à 7619 €	24,68 €	25,91 €
Tranche 4	De 7620 € à 9525 €	24,99 €	26,24 €
Tranche 5	De 9526 à 11999 €	25,30 €	26,57 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	25,72 €	27,01 €

ACCUEIL DE LOISIRS TARIFS EXTERIEURS À LA SEMAINE			
Tranches	Quotient ville	Tarifs actuels semaine avec repas	Tarifs semaine avec repas à compter de la période d'inscriptions au service pour les vacances d'été 2024
Tranche 1	Moins de 2856 €	121,30 €	127,37 €
Tranche 2	De 2857 € à 5719 €	122,35 €	128,47 €
Tranche 3	De 5720 € à 7619 €	123,40 €	129,57 €
Tranche 4	De 7620 € à 9525 €	124,95 €	131,20 €
Tranche 5	De 9526 à 11999 €	126,50 €	132,83 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	128,60 €	135,03 €

TARIFS ESPACE JEUNES

Modifications des tarifs cartes espace jeunes, à compter du 8 juillet 2024 :

Espace Jeunes / Centre Ados		TARIFS MOUVALLOIS					
		TARIFS MOUVALLOIS 2023	EN 2024 + 5%	TARIFS MOUVALLOIS 2023	EN 2024 + 5%	TARIFS MOUVALLOIS 2023	EN 2024 + 5%
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	CARTE JEUNE SAMEDI & VACANCES	CARTE JEUNE SAMEDI & VACANCES	SORTIE SUR LA MÉTROPOLE	SORTIE SUR LA MÉTROPOLE	SORTIE HORS MÉTROPOLE	SORTIE HORS MÉTROPOLE
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	35,00 €	36,75 €	6,20 €	6,51 €	9,30 €	9,77 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	40,00 €	42,00 €	7,20 €	7,56 €	10,80 €	11,34 €
Tranches 3	DE 5720 à 7619 €	45,00 €	46,35 €	8,20 €	8,61 €	12,30 €	12,92 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	50,00 €	52,50 €	9,20 €	9,66 €	13,80 €	14,49 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	55,00 €	57,75 €	10,20 €	10,71 €	15,30 €	16,07 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	60,00 €	63,00 €	11,40 €	11,97 €	17,10 €	17,95 €

Espace Jeunes / Centre Ados		TARIFS EXTÉRIEURS					
		TARIFS EXTÉRIEURS 2023	EN 2024 + 5%	TARIFS EXTÉRIEURS 2023	EN 2024 + 5%	TARIFS EXTÉRIEURS 2023	EN 2024 + 5%
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	CARTE JEUNE SAMEDI & VACANCES	CARTE JEUNE SAMEDI & VACANCES	SORTIE SUR LA MÉTROPOLE	SORTIE SUR LA MÉTROPOLE	SORTIE HORS MÉTROPOLE	SORTIE SUR LA MÉTROPOLE
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	87 €	91 €	12,40 €	13,02 €	18,60 €	19,53 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	88 €	92 €	12,55 €	13,18 €	18,85 €	19,79 €
Tranches 3	DE 5720 à 7619 €	89 €	93 €	12,70 €	13,34 €	19,05 €	20,00 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	90 €	95 €	12,85 €	13,49 €	19,30 €	20,27 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	91 €	96 €	13,00 €	13,65 €	19,50 €	20,48 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	92 €	97 €	13,15 €	13,81 €	19,75 €	20,74 €

Rappel des tarifs cartes pré-ados :

CARTE PRE ADOS (10-12ans)			
TRANCHES	QUOTIENT VILLE	MOUVALLOIS	EXTERIEURS
Tranche 1	MOINS DE 2856 €	25 €	75 €
Tranche 2	DE 2857 à 5719 €	30 €	76 €
Tranche 3	DE 5720 à 7619 €	35 €	77 €
Tranche 4	DE 7620 à 9525 €	40 €	78 €
Tranche 5	DE 9526 à 11999 €	45 €	79 €
Tranche 6	PLUS DE 12000 €	50 €	80 €

TARIFS DES GARDERIES ALSH ET MERCREDIS RECREATIFS

GARDERIE ALSH / MERCREDIS RECREATIFS	Tarif actuel	Nouveau tarif à compter du 8 juillet 2024
TARIF HORAIRE	2,39 €	2,51 €
SANS INSCRIPTION (TARIF x 2)	4,78 €	5,02 €

Mme PLANTAIN, Rapporteur : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération sur les tarifs des services municipaux porte sur la restauration scolaire, la pause méridienne, les accueils de loisirs, les classes transplantées, les accueils périscolaires et les garderies ALSH ainsi que les mercredis récréatifs. Les multiples crises viennent impacter lourdement le budget de la Ville de Mouvaux qui doit faire face à une nette augmentation de ses dépenses, en témoigne l'indexation de l'indice de l'inflation de près de 5 % durant ces deux années sans revalorisation de l'ensemble des tarifs de l'année précédente. La Ville de Mouvaux n'a cependant pas les moyens financiers de supporter seule l'augmentation des prix qui s'imposent à elle. Pour faire face à ces augmentations tout en préservant l'accès de tous aux structures proposées, la Ville participera donc, en réorientant ses dépenses, à l'effort en prenant en charge plus de 50 % des hausses, les familles prenant en charge les 50 % restants. Après consultation et avis favorable de la commission « actions éducatives, vie scolaire et jeunesse », il est proposé d'augmenter les tarifs des services municipaux.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Non, je mets au vote, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

8 - Crédits fournitures scolaires

Mme Marie PLANTAIN, Adjointe, Rapporteur ;

Depuis de nombreuses années, la Ville attribue un crédit par élève des écoles publiques pour les fournitures scolaires.

Cette action s'inscrit dans un dispositif plus complet visant non seulement à offrir des conditions optimales d'apprentissage pour chacun des élèves mais aussi à permettre un parcours éducatif de qualité de chaque élève (classes de neige, accueils périscolaires, nouvelles activités péri-éducatives, ...).

Par délibération en date du 23 mars 2016, le Conseil Municipal avait fixé le montant du crédit fournitures scolaires accordé à 29,00 € par élève des écoles publiques.

Toujours soucieuse de la réussite de son projet éducatif, la Ville de Mouvaux se doit cependant de prendre en compte le contexte économique qui pèse aujourd'hui lourdement sur les collectivités territoriales.

Le financement de l'Espace Numérique de Travail des écoles publiques, outil essentiel de travail servant de plateforme principale d'échange entre les directeurs, enseignants et familles, initialement porté par le syndicat mixte 59-62 au travers de fonds européens, est désormais pris en charge par la collectivité pour un montant de 1,62 € TTC par élève du public.

En conséquence, il est nécessaire de réexaminer le forfait fournitures scolaires, cette nouvelle dépense municipale venant s'ajouter à la subvention municipale dédiée aux fournitures scolaires des écoles publiques.

C'est pourquoi, après consultation et avis favorable de la commission thématique du 24 janvier 2024, il est proposé de revoir le montant du crédit fournitures scolaires accordé en passant de 29,00 € à 27,38 € par élève des écoles publiques à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Mme PLANTAIN, Rapporteur : La Ville attribue un crédit par élève des écoles publiques pour leurs fournitures scolaires visant à offrir des conditions optimales d'apprentissage pour chacun, mais aussi permettre un parcours éducatif de qualité. Ce crédit avait été fixé à 29 € par élève, cependant une demande de financement de l'ENT nous est parvenue, je rappelle que c'est l'Espace Numérique de Travail, c'est une plateforme servant principalement pour l'échange entre directeurs, enseignants et familles mais aussi pour les élèves, initialement portée par le Syndicat Mixte 59 – 62 au travers de fonds européens et désormais prise en charge par les collectivités pour un montant de 1,62 € par élève dans le public. Il a donc été nécessaire de réviser le forfait fournitures scolaires, cette nouvelle dépense municipale venant s'ajouter à la subvention dédiée aux fournitures scolaires des écoles publiques. Après consultation et avis favorable de la commission, il est proposé de revoir le montant du crédit fournitures scolaires accordé, passant de 29 € à 27,38 € par élève, à compter de la rentrée 2024.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions, non ? Je propose donc de voter cette délibération, ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

9 - Coopération intercommunale en matière scolaire – Modification de la convention relative à l'inscription des élèves extra-muros

Mme Marie PLANTAIN, Adjointe, Rapporteur ;

Un premier accord intercommunal a été conclu le 4 mars 1989 entre les représentants des communes de Bondues, Bousbecque, Croix, Halluin, Linselles, Marcq en Baroeul, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing, pour fixer les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants de communes extérieures.

Par la suite, de nouvelles négociations ont engendré l'adhésion des communes de Hem, Leers, Lys-Lez-Lannoy, Mouvaux, Roubaix, Toufflers, Wasquehal et Wattrelos et ce, par convention en date du 30 juin 1990. La commune de Comines, quant à elle, a intégré par avenant la coopération intercommunale en date du 1^{er} juillet 1991 et le SIVU du Petit Prince de Lys-Lez-Lannoy par décision intercommunale du 7 février 2007.

En raison de l'évolution des situations familiales et de la nécessité de définir de manière plus précise les conditions de prise en charge administratives et financières des élèves extra-muros, un nouveau protocole d'accord intercommunal a été signé en décembre 2010. En 2023, les membres ont souhaité moderniser leurs pratiques en termes de gestion dématérialisée des dossiers de dérogation entre signataires, au travers d'un logiciel informatique commun.

En date du 16 décembre 2023, la Ville de HEM, assurant la gestion administrative de cette intercommunalité, a réceptionné par courrier recommandé l'intention de retrait immédiat de la Ville de COMINES conformément à l'article 5 de la convention. Dès lors, une nouvelle convention relative à l'inscription des élèves extra-muros doit être soumise aux Conseil Municipaux des villes de Bondues, Bousbecque, Croix, Halluin, Hem, Leers, Linselles, Lys-Lez-Lannoy, Marcq en Baroeul, Mouvaux, Neuville en Ferrain, Roncq, Roubaix, Toufflers, Tourcoing, Wasquehal et Wattrelos, ainsi qu'au conseil d'administration du SIVU du Petit Prince de Lys-lez-Lannoy.

Vu l'avis favorable de la commission Education Jeunesse,

Il vous est proposé de bien vouloir :

- Approuver les termes de la convention de coopération intercommunale en matière scolaire et son règlement d'application ci-annexés et autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à cette convention.

Mme PLANTAIN, Rapporteur : Il y a un accord intercommunal qui fixe les conditions de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées accueillant des enfants des communes extérieures. Les membres de l'intercommunalité ont souhaité moderniser leurs pratiques en termes de gestion dématérialisée des dossiers des dérogations entre signataires, au travers d'un logiciel informatique commun. Dès lors, le Ville de Hem, qui assure la vision administrative, a reçu un courrier annonçant l'intention de retrait immédiat de la Ville de Comines. Dès lors, une nouvelle convention doit être soumise aux différents Conseils Municipaux des villes faisant partie de cette intercommunalité. Il vous est proposé de bien vouloir approuver les termes de la convention de coopération intercommunale en matière scolaire et son règlement d'application ci-annexé et autoriser Monsieur le Maire à la signer, et autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à cette convention.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Non, je vous propose de mettre au vote. Ceux qui sont pour ?

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

M. le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, je me permets de vous rappeler que le 9 juin, vous pouvez le barrer sur votre agenda, vous n'irez pas à la mer, à la montagne ou à la campagne, ce sont les Elections Européennes et donc tous les membres du Conseil vous êtes mobilisés pour l'organisation de ces Elections Européennes. Donc c'est un dimanche, les Elections Européennes comme chacun le sait, il n'y a qu'un tour, donc vous n'aurez qu'un dimanche de ce mois de juin qui, nous l'espérons, sera ensoleillé, à être enfermé dans une salle toute la journée. Je précise également que, en ce qui concerne la Ville de Mouvaux ce sera 8 h 00 – 18 h 00. Voilà, nous n'irons pas au-delà des 18 h 00. Voilà, et bien je vous souhaite une très bonne soirée. Monsieur LEBON ?

M. LEBON : Juste pour une question d'organisation, est-ce que la date du prochain Conseil Municipal reste à l'identique ?

M. le Maire : Bien sûr.

M. LEBON : Parce qu'en commission finances en fait on avait évoqué peut-être qu'il y aurait eu un changement, avec la M57. La date est confirmée ?

M. le Maire : Oui parce que je fais fi en fin de compte de cet aspect qui est tendancieux, très tendancieux parce qu'il y a des interprétations, c'est une interprétation des services de la Préfecture. Moi ce n'est pas l'interprétation, c'est la circulaire qui est intéressante donc les services, on interprète, moi c'est la circulaire que je propose. Donc pour moi le Conseil est arrêté au 27 mars comme prévu, à 18 h 30 ici dans cette salle et cette date d'ailleurs vous a été communiquée déjà depuis pas mal de temps. Je donne toujours les dates du Conseil quelques mois à l'avance. Parce que celle du mois de juin aussi elle est fixée, donc ça fait plus de 6 mois déjà aussi celle-là et je fixe toujours pour fin juin, début juillet la deuxième partie de l'année. Il n'y a pas de changement et je pense qu'il n'y en aura pas. Et bien merci, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.